



Programme de mobilité individuelle d'élèves

TransAlp



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Dominique Sicard *Chargée de mission aux relations franco-italiennes*

TRANSALP

Programme de mobilité
individuelle avec réciprocité de 4
semaines

Période de l'échange

L'échange du correspondant italien en France est
prévu du :

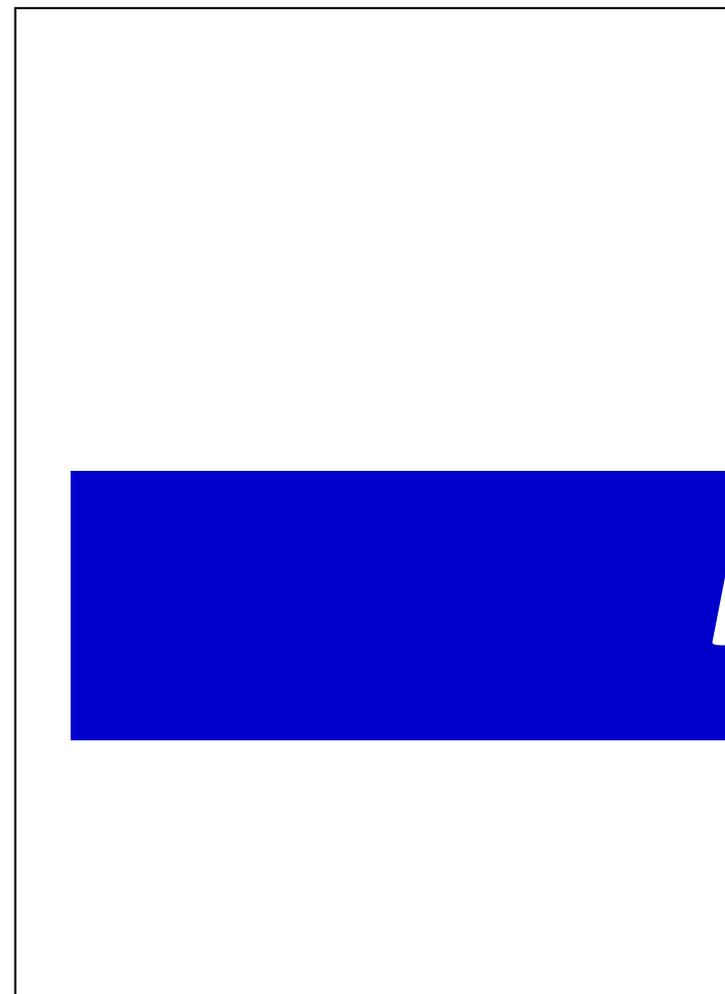
1 septembre au 29 septembre 2018

L'échange du correspondant français en Italie est
prévu du :

13 octobre au 10 novembre 2018

Dossier de candidature à l'initiative de la famille

TRANSALP	
Programme de mobilité individuelle de moyenne durée en réciprocité	
DOSSIER DE CANDIDATURE	
<i>A REMPLIR PAR LE(LA) CANDIDAT(E)</i>	
NOM DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE :	
Adresse :	
Téléphone :	
Site internet :	
<hr/>	
<i>Nom de l'élève</i>	
<hr/>	
Prénoms	
Date de naissance	
Nationalité	
Sexe <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	
Adresse de l'élève :	
Adresse mail	
<hr/>	
Numéro de portable	
<hr/>	
<i>Responsable(s) légal (aux) :</i>	
<hr/>	
Père : <input type="checkbox"/>	Mère : <input type="checkbox"/>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse du père :	Adresse de la mère :
<hr/>	<hr/>
Profession du père :	Profession de la mère :
<hr/>	<hr/>
Numéro de portable :	Numéro de portable :
Adresse mail :	Adresse mail :
<input type="checkbox"/> Autre responsable légal (préciser).....	



Fichier Excel à compléter par élèves
qui candidatent



Critères de choix des binômes

La DAREIC et l'USR gèrent les binômes :

Les correspondants sont choisis en fonction de critères notés dans le dossier de candidature

Ex : le caractère, les loisirs, les sports pratiqués, les goûts musicaux, les animaux etc..

Immersion dans la culture et la langue italienne.

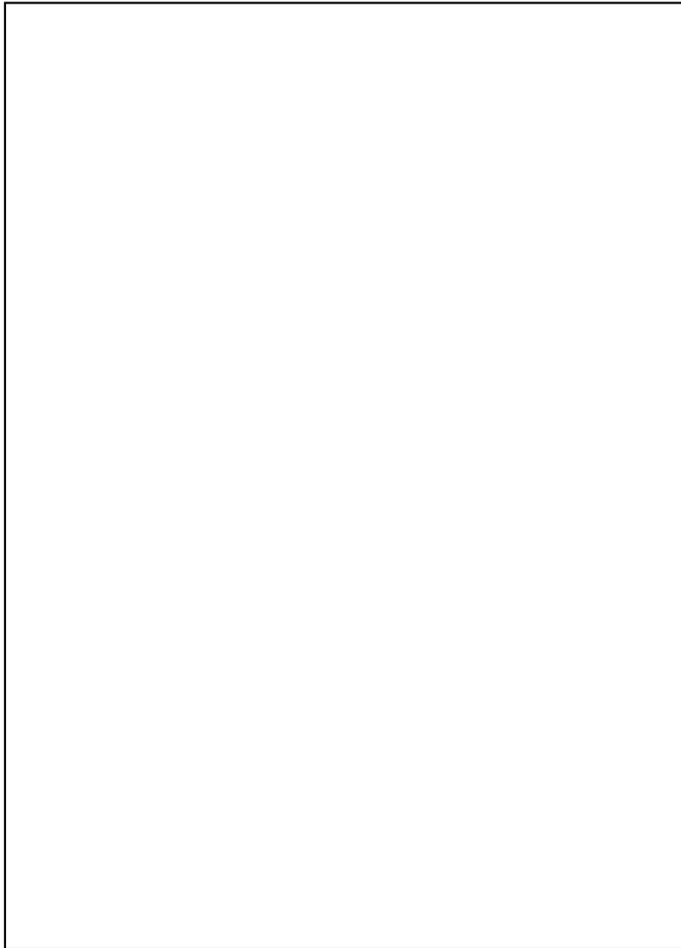
Les élèves ne sont pas forcément avec leurs amis, dans le même lycée.

Objectifs :

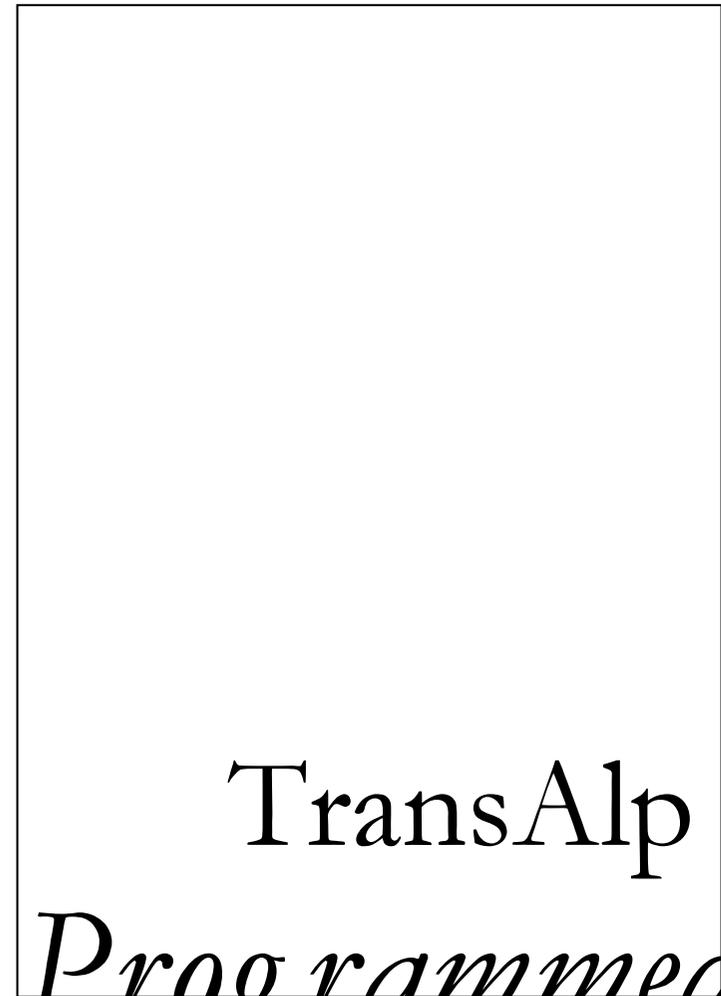
- Créer une relation avec son binôme.
- Progresser en langue italienne

Les documents administratifs

Le contrat d'études



La convention type



Réunion d'information aux parents

- **Le transports :**
Organisé par les familles (voiture, train..).
- **Le contenu de la valise :**

Octobre/novembre : affaires 1/2 saison et chaudes, tenues confortables pour les moments de loisirs, tenues de sport. **Certains élèves vont à la montagne.**

Prévoir les affaires scolaires, un cartable, calculatrice etc...

Les documents utiles

- La carte d'identité,
- La copie du carnet de santé ou double de la fiche sanitaire,
- La carte européenne de sécurité sociale.

- Les numéros utiles : famille, assurance responsabilité civile, assurance rapatriement, professeurs etc...

L'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 et de décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 ont rétabli, à compter du 15 janvier 2017, **l'autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs qui vivent en France et voyagent à l'étranger seuls ou sans être accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale.**

L'autorisation de sortie du territoire (AST) doit être signée par l'un des titulaires de l'autorité parentale. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

L'enfant voyage avec ces documents

L'AST est rédigée au moyen d'un formulaire CERFA n° 15646*01 téléchargeable sur le site internet www.service-public.fr, à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

Les enfants mineurs étrangers qui voyagent hors de France sans leurs parents, doivent être munis de **certain documents téléchargeables** sur le site ci-dessous et notamment avoir une **autorisation de sortie du territoire (AST)** :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34070>

Accueil dans la famille

- Pendant 1 mois l'enfant fait partie de la famille d'accueil.
- L'enfant propose son aide à la famille lorsque cela est possible (rangement de la chambre, vaisselle etc...) Afin d'éviter que la famille d'accueil ne se plaigne).
- L'enfant doit toujours prévenir la famille en cas de sorties.

- **Les frais :**

Tous les frais sont pris en charge par la famille (transport scolaire, cantine, licences de sport, sorties....) **avec réciprocité.**

Possibilité de donner de l'argent de poche (à la discrétion des familles)

- Inscrire l'élève italien dans le lycée avant son arrivée régler les autres détails : transports, cantine etc...

Accueil de l'élève dans le lycée

- Il est inscrit dans le lycée
- Il participe aux cours de son binôme
- Il participe aux activités

L'intégration de l'élève dans le lycée

- L'élève doit se présenter aux professeurs, au professeur tuteur (professeur de Français) et au proviseur : PRESIDE, DIRIGENTE.
- Communiquer régulièrement avec le professeur tuteur ; lien du programme.
- Respecter les usages concernant la nourriture, les horaires les habitudes.
- Dans les lycées les élèves vont se faire leurs propres amis en plus du correspondant.

- **Apporter le contrat d'étude et la grille d'évaluation à remettre au professeur tuteur**

La grille d'évaluation est à retourner au professeur tuteur du lycée d'origine



Compte rendu à l'équipe pédagogique sur les progrès de l'élève.

La grille d'évaluation à compléter à la fin des 4 semaines de mobilité



L'EUROPASS MOBILITE

réalisé par l' établissement d'origine
avant le départ de l'élève.

Un EUROPASS MOBILITE « europass mobilité »
est délivré à chaque élève qui effectue sa
mobilité individuelle TransAlp.

